



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 71568

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur un éventuel projet de distribution d'assurances de dommage par La Poste. Récemment, la presse s'est fait l'écho des intentions de La Poste, à l'occasion de la renégociation du contrat de plan avec l'Etat, d'élargir sa gamme de services financiers au crédit de la consommation et à l'assurance de dommages aux particuliers. Or, dans ce dernier secteur, la concurrence est aujourd'hui sévère en France. En effet, la multiplicité des intervenants - entreprises d'assurances, mutuelles, banques, ventes par correspondance, hypermarchés - crée des conditions favorables au consommateur qui dispose d'un large choix entre des produits performants proposés à des prix compétitifs. En conséquence, il lui demande des précisions quant à ce projet et ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste dans des domaines tels que l'assurance dommages ou le crédit à la consommation, à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance, et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71568

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 128

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 925